



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 10

Réunion du mercredi 5 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 5 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Nicole GERARD.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Nicole GERARD à Mme Mireille DUNOYER.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230405_06

RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Résidence autonomie : Modification du tableau des effectifs et des emplois

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 février 2023,

La Résidence autonomie « Les Ursules » dispose deux postes d'adjoints techniques occupant des fonctions d'agent d'entretien polyvalent à raison de 17h30 hebdomadaires.

Dans un souci de rationalisation et d'attractivité du recrutement, il est proposé de créer un poste à temps complet et de supprimer les deux postes à temps non complet.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

A compter du 24 avril 2023,

- la suppression de deux postes d'adjoint technique à raison de 17h30 hebdomadaires.
- la création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINION



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 12 avril
2023**